

# COMMUNE DE FARGES

## Procès-verbal n°27 du Conseil Municipal Séance du 02 février 2016

**Présents** : GRAZIOTTI Monique - PLISSONNIER Noël - CAILLET Catherine - DAVIT Catherine - AMADIEU Dimitri - ARMAND Simone - BESTMANN Patrick – GALLETTI Yveline - LOVENJAK-LEBEUF Sonia – MARTIN Arnaud - REY Michel - WAPOU Joseph

**Absents excusés** : EVRARD Corinne (procuration à Catherine CAILLET)

**Absents** : FILPA Laurent - ORIA Gaël

### 1. Conseil municipal :

- Désignation du secrétaire de séance : Joseph WAPOU
- Approbation du Procès-verbal de la séance N° 26. **Accepté à l'unanimité**

2. **Communauté de Communes du Pays de Gex** : Les comptes rendus des commissions sont disponibles en Mairie.

### 3. Délibération :

- **SEMCODA** : Madame le Maire expose au Conseil Municipal que parmi les aides qu'une commune peut accorder à une personne de droit privé, figurent en bonne place les garanties d'emprunts prévues à l'article L 2252-1 à L 2252-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est en effet fréquent que dans le cadre d'une opération de revitalisation économique, la commune soit sollicitée pour garantir un prêt – à l'exclusion d'un prêt de trésorerie, contracté par l'entreprise ou le commerçant concerné.

Le rapport établi par la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) est présenté aux membres du Conseil Municipal. La garantie financière pour la commune s'élève à 206 310 € (30%) et celle du Conseil Départemental de l'Ain à 481 390 € (70%). Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des garanties et des conditions fixées, **acceptent à l'unanimité** ce projet.

- **ONF** Monsieur AMADIEU présente le programme 2016. Les travaux retenus seront d'un montant de 7 000 € au lieu de 11 000 €, afin de procéder aux travaux de lamiers, sur la longueur de la Route du Col du Sac. **Accepté à l'unanimité.**
- **Indemnité comptable 2015** Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. INQUIMBERT Thierry a assuré les fonctions de comptable de la Trésorerie de Gex du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, le Conseil doit se prononcer sur l'indemnité de conseil allouée aux comptables publics et aux comptables publics intérimaires. Celle-ci est calculée annuellement d'après la moyenne des dépenses budgétaires des trois derniers exercices. **Refusée** (4 voix pour Mmes Graziotti-Caillet-Evrard et M Wapou, 1 contre Mme Galletti et 07 abstentions).

- **SIVOM de la Valserine** Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour la reprise de compétence par la CCPG. Le Conseil ne se prononce pas.
- **Vente de parcelles SARL Pré de la Vigne/Commune** Le Conseil Municipal accepte le principe de la vente des parcelles B 1086 – 1373 et 1372 de la SARL « Le Pré de la Vigne » par la Société Objectif Pierre à la commune, à **l'unanimité**.
- **Espace rencontres** Le projet autour de la salle polyvalente est présenté dans son ensemble. Lors des dernières réunions, 3 projets avaient été présentés. Le n° 2 est retenu. Monsieur REY fait part des désagréments liés aux bruits de voisinage que le city stade pourrait engendrer. Après discussion, il est décidé de maintenir le projet mais d'en limiter les heures d'accès. L'éclairage de nuit sera supprimé. Après une période d'utilisation et selon d'éventuelles nuisances, un mur antibruit pourrait être installé. Il est rappelé qu'il est difficile de fermer le terrain car le PLU impose un cheminement piétonnier depuis la rue de la République qui va être construit par le promoteur du lotissement « La Source ». **Accepté** à 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Galletti M Martin).  
Le projet de skate park ne pourra se faire dans l'immédiat car le budget 2016 ne le permet pas.  
Pour le suivi de ce dossier, les services d'un maître d'œuvre sont proposés et Monsieur DUVAL du Cabinet « Les Architectes du Paysages » à Archamps est retenu. Le coût des honoraires s'élève à 9.5 % du montant des travaux. **Accepté à l'unanimité**.

Il est rappelé qu'une subvention du Département est déjà acquise pour ce projet et une demande de subvention sera faite auprès de la Préfecture pour la DETR. **Accepté à l'unanimité**.

#### 4. Divers :

- Information sur le recensement des Territoires de l'Ain en zone sans couverture « téléphonie mobile »
- L'association du Club des Tireurs du Pays de Gex (stand de tir) réalise l'agrandissement prévu par la DP de 2013 et il arrive que la route départementale soit un peu sale. Une entreprise est chargée du nettoyage.
- Le Médiateur du Procureur de la République a fixé un rendez-vous aux entreprises Famy Pélichet pour vérifier l'avancement de leur site à la carrière d'Asserans.
- Le devis signé en septembre 2015 auprès du Cabinet « Tétras Expertise » en charge de l'étude de l'accessibilité des bâtiments a été annulé au profit de la SARL Diag Access.
- Monsieur Gaultier D'ESPINAY SAINT LUC a repris contact avec la Mairie pour son projet Château de Farges.

Séance levée à 21 heures 45.

Le secrétaire de séance,  
Joseph WAPOU

